



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

injures

Question écrite n° 72899

## Texte de la question

M. Guy Lengagne attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la montée en puissance des agressions verbales et sur les difficultés à lutter efficacement contre ce type de violence. Les victimes d'insultes et de menaces ne disposent que d'un délai de trois mois pour agir à l'encontre de leurs agresseurs. Ce délai de prescription ne permet pas aux services de police de retrouver les auteurs de ces méfaits qui restent donc impunis. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures envisageables pour enrayer ce phénomène qui tend à se développer et qui constitue une atteinte grave au respect de la personne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Lengagne](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72899

**Rubrique :** Droit pénal

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 845